

SOUPAPES & PISTONS 2018

AUTO MOTO ROCK SHOW !!!!!

SALON SOUPAPES & PISTONS
AUTO MOTO ROCK SHOW
3 et 4 FEVRIER 2018
ZENITH STRASBOURG EUROPE
www.strategie-auto.com

Règlement

La SASU STRATEGIE AUTO organise les 3 et 4 Février 2018 au Zenith Strasbourg Europe) à Strasbourg le Salon Soupapes et Pistons Auto Moto Rock Show.

Si pour des raisons de force majeure de tout ordre la manifestation ne pouvait avoir lieu, les demandeurs seront avisés au plus tôt et les sommes versées restituées, sans aucun recours pour le demandeur.

Eligibilité

Les inscriptions déposées par les exposants seront examinées dans leur ordre d'arrivée, dans le but de constituer un salon aussi représentatif que possible de l'ensemble du domaine d'activité de la voiture, de la moto et de la musique Rock. Pour atteindre cet objectif, l'organisateur se réserve le droit de ne pas accepter d'exposants dont l'activité ne correspond pas à l'objet du salon.

Dossiers d'inscription

Le dossier d'inscription doit être accompagné :

- acompte de la réservation
- attestation d'assurance responsabilité civile
- justificatifs d'inscription au registre du commerce et/ou au répertoire des métiers

Exposants

Les stands ne pourront être cédés ou échangés par le titulaire. Tout hébergement d'un autre exposant sur son stand est interdit sans autorisation de l'Organisateur.

Les exposants s'engagent à occuper leur stand pendant toute la durée du salon, durant la totalité des heures d'ouverture au public. Ils doivent être présents sur leur stand au plus tard ¼ h avant l'heure d'ouverture au public. Le salon est accessible aux exposants une heure avant l'heure d'ouverture au public. ¼ après l'heure de fermeture au public, le site du salon doit être entièrement évacué (sauf le dernier jour, où se déroulera le démontage).

Horaires d'ouverture au public

(horaires prévisionnels, sujets à modification)

Samedi 3 Février 2018 : de 10H00 à 00H00
Dimanche 4 Février 2018 : de 10H00 à 20H00

Assurances

Les exposants doivent souscrire à une assurance responsabilité civile tant vis-à-vis des tiers que des biens mobiliers et immobiliers mis à leur disposition. Les Exposants seront responsables des dommages de toute nature causés aux matériels mis à leur disposition.

Ils renoncent à tout recours contre SASU STRATEGIE AUTO

Gardiennage

La surveillance nocturne générale du salon est prise en charge par les Organisateur, mais il s'agit là d'une obligation de moyens et non de résultat. Les risques de vols sont exclusivement à la charge des exposants. Les marchandises exposées ne sont pas assurées contre le vol ou contre la casse. Un gardiennage de nuit est assuré durant la durée du salon, mais nous vous conseillons de faire établir une extension à votre contrat d'assurance pour la durée du salon.

Un service de gardiennage sera en place chaque jour de la fermeture jusqu'à l'heure d'ouverture aux exposants. En aucun cas, la responsabilité du service de surveillance ou de SASU STRATEGIE AUTO ne pourra être mis en cause.

Véhicules

Les véhicules exposés doivent être assurés. Ils doivent contenir moins de 10 litres de carburant. La batterie doit être coupée, il est strictement interdit de faire tourner les moteurs pendant les périodes d'ouverture au public.

Stands

Il est interdit de percer les panneaux ou les structures des cloisons. Il est demandé de ne rien fixer sur les cloisons : double face, autocollants, ... Toute détérioration sera facturée. La hauteur du mobilier sur le stand est limitée à 2,40 mètres. Pour respecter les autres exposants, les sonos sont interdites. De même les projections, téléviseurs, écrans, etc. ne doivent pas émettre un volume de son susceptible de gêner les stands voisins.

Allées

En aucun cas, le mobilier, les présentoirs, matériels et marchandises ne devront empiéter sur l'allée, ni gêner le passage des visiteurs. Les emballages vides doivent être évacués immédiatement. Il est interdit d'encombrer les stands avec des emballages et marchandises pouvant constituer un aliment de feu en cas d'incendie.

Oriflammes et assimilés (ballons, etc.)

Les oriflammes ou assimilés aux couleurs de votre marque (ou de votre activité) sont autorisés dans le cadre suivant :

- 1 seule oriflamme supérieure à 2,40 m par stand
- hauteur maximale limitée à 3,50 m.

Exception faite des exposants dont la fabrication d'oriflamme est au cœur de leur activité.

Nettoyage

Le nettoyage quotidien de l'entrée, des communs et des allées est assuré. Chaque exposant assurera le nettoyage quotidien de son stand.

Prospectus

La distribution de prospectus est **autorisée**

Location de mobilier

Pour toute prestation complémentaire (réserve, etc) dans le cloisonnement des stands, comme pour toute commande de mobilier, les commandes devront être adressées à l'Organisateur ou son prestataire agréé avant l'ouverture du salon. Aucune commande sur place ne sera possible.

Electricité

Sur demande, le stand peut être livré avec un branchement électrique de 1,5 Kw (3 Kw au-delà de 30m²) pour l'éclairage. Pour une puissance supérieure, s'adresser à l'Organisateur avant l'ouverture du salon. Aucune commande sur place ne sera possible.

L'Organisateur est le seul habilité à fournir le branchement électrique. Il est interdit de se brancher sur un autre stand. Il est formellement interdit de brancher un groupe électrogène sur le stand, ou de relier le stand à un système d'alimentation électrique situé en dehors du hall d'exposition.

Propriété des biens exposés

Tout exposant de véhicule ou de marchandises doit pouvoir certifier être propriétaire des ces véhicules ou marchandises, ou être titulaire d'un mandat d'exposition en bonne et due forme qui lui a été consenti par le propriétaire du véhicule (ou des marchandises), et s'engage à produire ces documents sur simple demande de l'Organisateur.

Transactions

En aucun cas l'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable des transactions intervenues durant la manifestation. Ces transactions demeurent sous la responsabilité des vendeurs et acquéreurs. Les marchandises étrangères doivent être conformes à la législation française.

Affichage des prix

L'affichage des prix des marchandises doit être conforme aux dispositions de l'arrêté du 3 décembre 1987.

Diffusion d'œuvres musicales

L'exposant doit faire une demande à la SACEM/SDRM préalablement à toute diffusion d'œuvres musicales.

Interdiction de fumer

Conformément à la loi Evin, il est interdit de fumer sur le lieu de la manifestation.

Installation- Démontage

L'installation des stands se fera le **vendredi 2 Février 2018**, de 14H à 18H. L'aménagement devra impérativement être terminé le **vendredi 2 Février à 18H00**. Aucun véhicule ne pourra rentrer dans le hall d'exposition les jours d'ouverture au public. La sortie, suite à une vente, de véhicules exposés ne pourra se faire qu'en fin de journée, après la fermeture au public, et qu'après accord préalable de l'Organisateur. Celui-ci pourra refuser cette autorisation pour des raisons de sécurité.

Le démontage des stands sera effectué dès la fermeture du salon, le **dimanche 4 Février 2018**, après 20 heures. Il devra être terminé le soir même, à 00h. Il est interdit de commencer à procéder au démontage avant l'heure de fermeture. Les marchandises et les installations qui ne seront pas enlevées dimanche soir pourront être stockées, aux frais, risques et périls de l'exposant. L'emplacement doit être restitué dans l'état initial. Les dégâts constatés lors du démontage des stands seront facturés à l'exposant responsable. L'exposant est lui-même responsable de ses prestataires.

Accès des exposants

Le salon sera accessible aux exposants une heure avant l'ouverture au public, heure à laquelle le salon n'est plus surveillé. Des bracelets plastiques serviront de « passes » sans limitation du nombre de passages à l'entrée. Les bracelets plastiques devront être attachés au poignet de manière inamovible du **samedi 3 Février 2018 10H00 au Dimanche 4 Février 2018 18H00**. Dans le cas contraire, l'accès sera refusé.

Il sera attribué le nombre de bracelets « Pass » suivants :

Stands de 9m² jusqu'à 100m² : 2 bracelets
Stands au-delà de 100m² : 4 bracelets

Des badges supplémentaires peuvent être achetés au prix de 20 € ttc/pièce.

Parking

Le parking est gratuit.

Camping-cars

Ils ne sont pas autorisés à stationner sur le parking pendant la nuit.



SALON SOUPAPES & PISTONS
AUTO MOTO ROCK SHOW
3 et 4 FEVRIER 2018
ZENITH STRASBOURG EUROPE
www.strategie-auto.com